

Actualité

L'Assemblée générale 2016 des Gueules Cassées du 23 au 24 juin 2016

Cette année, la 95^e Assemblée générale des Gueules Cassées s'est une nouvelle fois déroulée dans le cadre magnifique de notre domaine du Coudon, situé à La Valette-du-Var (83).

Le jeudi 23 juin, une cérémonie religieuse à la mémoire de nos Fondateurs et de tous nos camarades, s'est déroulée en plein air sur la terrasse des platanes.

L'Assemblée générale a adopté à une très large majorité toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration. Vous en trouverez les résultats dans les pages suivantes.

À l'issue de celle-ci, tous se sont ensuite rassemblés devant le monument des Fondateurs pour le dépôt de gerbes par notre président et les autorités civiles et militaires présentes.

Une Marseillaise, chantée en chœur et *a cappella*, a clôturé les cérémonies et tous, Gueules Cassées, épouses, familles et amis, ont pu ensuite partager un repas convivial dans la salle à manger du domaine.

Deux très belles journées où le soleil a largement contribué à notre historique sourire.

Le président,
Henri de Bonnaventure. ➤





▲ Arrivée de Henri de Bonnaventure et du général Chauchart du Mottay, respectivement président de l'UBFT et président de la Fondation des « Gueules Cassées ».



▲ La messe en souvenir de nos fondateurs et de nos camarades disparus a été célébrée par les pères Benoît Ménégne et Yannick Lallemand, accompagnés de la chorale « Cœur en Chœur ».



▲ Lecture par Jean Déprez, délégué régional Champagne-Ardenne.

▲ Une très belle cérémonie en plein air.



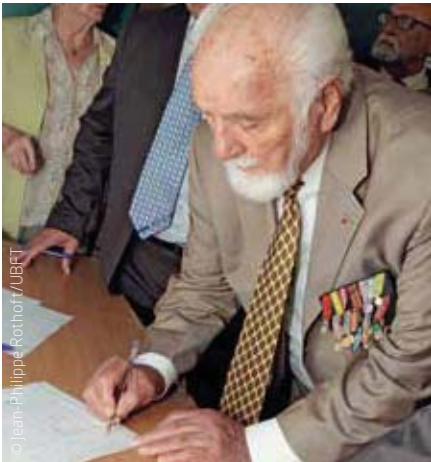
© Jean-Philippe Rothhofz/UBFT

▲ Accueil des participants à l'Assemblée générale.



© Jean-Philippe Rothhofz/UBFT

▲ Les derniers votes.



© Jean-Philippe Rothhofz/UBFT

▲ Emargement de tous les camarades présents.



© Jean-Philippe Rothhofz/UBFT

▲ Olivier Roussel, directeur général, Henri de Bonnaventure président, le général Bertrand de Lapresle, vice-président, et Bernard Allorent, trésorier de l'UBFT.



© Jean-Philippe Rothhofz/UBFT

▲ Ouverture de l'Assemblée générale par Henri de Bonnaventure.



▲ Minute de recueillement pour nos camarades disparus.

▲ Des participants attentifs.



▲ Applaudissements pour les différents intervenants.



▲ Le général Chauchart du Mottay, président de La Fondation des « Gueules Cassées »,

▲ Lecture par Guy Delplace, président de la commission des scrutins, des résultats du vote des résolutions et du scrutin pour le renouvellement du Conseil d'administration.



▲ L'aménagement de la place du monument à nos Fondateurs.

▲ Bernard Tomasetti, délégué régional Provence et maître de cérémonie ce 24 juin.



▲ Henri de Bonnaventure remet le nouveau drapeau du domaine du Coudon à Michel Crucke, porte-drapeau de l'UBFT.

▲ Dépôt de gerbe du vice-amiral Yves Joly, commandant la zone maritime Méditerranée.



▲ Dépôt de gerbe de Jean Couture, premier adjoint représentant Christiane Hummel, sénateur-maire de La Valette-du-Var.

▲ Dépôt de gerbe par Henri de Bonnaventure, président de l'UBFT, et Serge Véron, délégué régional Lorraine.



▲ *Henri Bouille, nommé dans le grade de chevalier de la Légion d'honneur, est décoré en présence de sa famille par notre président, Henri de Bonnaventure.*



▲ *Un repas regroupant tous nos camarades et amis.*



▲ *Notre président a remercié, au nom de toutes les personnes présentes, toute l'équipe qui a contribué à la réussite de ce repas.*

Les coulisses de l'Assemblée générale





Compte-rendu de l'Assemblée générale du vendredi 24 juin 2016

Conformément à la convocation de l'Assemblée générale annuelle qui a été adressée le 24 mai 2016 aux membres de l'UBFT, la séance s'est ouverte à 10h00, au domaine du Coudon, à La Valette-du-Var (83).

La feuille de présence indique que **79** « Gueules Cassées » sont présents dans la salle.

Le président précise que **730** pouvoirs ont été reçus. **655** ont été considérés comme valables et ont pu être valablement répartis, dans la limite statutaire de 10 par membre présent, en cas de mise aux voix d'une motion de dernière minute.

Le président déclare l'assemblée ouverte à **10 h 00** et demande à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de tous ceux de nos camarades, de leurs conjoints ou membres de leur famille qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale, en y associant également les membres des OPEX morts au combat et ceux qui sont décédés en service ainsi que les victimes des attentats qui ont endeuillé notre pays.

Conformément à l'ordre du jour, il est donné lecture des différents rapports qui figuraient dans la brochure jointe à la convocation de cette Assemblée générale et dont les textes ne sont pas à nouveau reproduits.

Seuls le résultat du vote des résolutions, le résultat du scrutin portant sur le renouvellement du Conseil d'administration et les réponses aux questions diverses, figurent dans ce compte-rendu.

- Lecture du rapport moral 2015 par le président, M. Henri Denys de Bonnaventure,
- Lecture du rapport d'activité 2015 par le directeur général, Olivier Roussel,
- Présentation des comptes 2015 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Présentation du budget 2016 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du résultat du vote des résolutions, par Guy Delplace, président de la commission de scrutin,
- Lecture du résultat du scrutin portant sur le renouvellement du Conseil d'administration, par Guy Delplace, président de la commission de scrutin.

Questions des membres

Le président indique qu'une question a été posée par écrit relative au barème des infirmités :

Question de Madame Aliette Marchal, membre n° 45789

« Pourquoi le barème des infirmités reste 1887 et 1915 pour le médical pour évaluer les dépréciations corporelles militaires subies, alors que la loi n° 75-534 en son décret n° 93-1216 du 4 novembre 1993, son guide-barème pour les traumatismes crâniens n'a pas les mêmes évaluations pour l'appréciation vu le Code de la Sécurité sociale articles L.541-1, R.541-1 pour l'article L.9-1 du Code n° 37. »

Réponse :

Il convient de rappeler que lorsque paraît la loi du 31 mars 1919, de laquelle découle le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, le guide-barème permettant de fixer les taux d'invalidité des affections pensionnées constituait une très grande avancée, tant sur le point médical, que sur celui, plus technique, de la réparation du préjudice corporel.

Il faut aussi rappeler que le CPMIVG, précurseur en la matière, instituait une réparation forfaitaire (le « forfait pension ») n'ayant pas pour vocation de réparer intégralement le

préjudice subi mais seulement de compenser par le versement d'une pension, la « gêne fonctionnelle » engendrée par les blessures ou maladies imputables.

Évidemment, depuis, les choses ont beaucoup évolué par ailleurs, notamment avec la loi dite « Badinter » du 5 juillet 1985 réparant les préjudices corporels découlant des accidents de la circulation.

Il est donc vrai que le système de réparation mis en place par le CPMIVG a vieilli et que les barèmes établis pour sa mise en œuvre reposent essentiellement sur des textes de 1887 et 1915, même si de nombreux ajouts ou modifications sont venus les retoucher.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit que de barèmes indicatifs (L.10), sauf en ce qui concerne les exérèses et les amputations.

Concernant donc les blessures crâniennes, intéressant plus particulièrement Madame Marchal, rien n'interdit donc de prendre appui sur d'autres référentiels pour déterminer un taux plus juste, en cas de besoin.

C'est une question d'argumentation auprès des experts.

Enfin, après la refonte du CPMIVG, il est question de procéder à la refonte et à la modernisation du guide-barème mais il faut être très prudent car sur bien des points (par exemple les syndromes post-traumatiques SPT) il est beaucoup plus favorable que les barèmes dits de droit commun.

RÉSULTAT DU VOTE DES RÉOLUTIONS arrêtées par le Conseil d'administration du 6 avril 2016

Résolution n° 1

Approuvée à la majorité absolue

| | |
|-------------|-----|
| Nuls | 39 |
| Exprimés | 843 |
| Pour | 802 |
| Contre | 8 |
| Abstentions | 33 |

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activité 2015, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution n° 2

Approuvée à la majorité absolue

| | |
|-------------|-----|
| Nuls | 48 |
| Exprimés | 834 |
| Pour | 787 |
| Contre | 8 |
| Abstentions | 39 |

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2015 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

Elle décide d'affecter le résultat excédentaire de 6 258 971 euros de la façon suivante :

- La réserve pour la construction de l'EHPAD de la CYP SAS est dotée à hauteur de 11,2 millions d'euros. Il est proposé de diminuer la provision et de reprendre 6 millions d'euros, la construction de l'EHPAD étant largement avancée, ce qui la fera passer de 11,2 millions d'euros actuellement à 5,2 millions d'euros,
- L'affectation de 2 millions d'euros à la réserve pour la Résidence seniors projetée au domaine du Coudon, qui sera ainsi portée à 8 millions d'euros,
- L'affectation de 4 millions d'euros à une réserve spéciale,
- Les autres réserves restent inchangées,
- Le solde de ces mouvements, soit 6 258 971 euros, est affecté au report à nouveau qui passe de 3 749 679,18 euros à 10 008 650 euros.

Compte-rendu de l'Assemblée générale

du vendredi 24 juin 2016

Résolution n° 3

Approuvée à la majorité absolue

| | |
|-------------|-----|
| Nuls | 44 |
| Exprimés | 838 |
| Pour | 792 |
| Contre | 9 |
| Abstentions | 37 |

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2016, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Résolution n° 4

Approuvée à la majorité absolue

| | |
|----------|-----|
| Nuls | 42 |
| Exprimés | 840 |
| Pour | 783 |

| | |
|-------------|----|
| Contre | 5 |
| Abstentions | 52 |

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral, décide de renouveler pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en qualité de :

- Commissaire aux comptes titulaire : la société France Audit, SARL au capital de 400 000 euros, dont le siège social est sis 18 rue de Madrid 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 337 847 628, représentée par Didier Piro;
- Commissaire aux comptes suppléant : la société Axcio, SAS au capital de 5 320 000 euros, dont le siège social est sis 18 rue de Madrid 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 484 940 580, représentée par Caroline de Souzy.

RÉSULTAT DU SCRUTIN PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|----------------------------|--------------|
| INSCRITS | 2 631 |
| Votants par correspondance | 875 |
| Votants sur place | 7 |
| Total des votants | 882 |

| | |
|----------------|-----|
| Bulletins nuls | 54 |
| Exprimés | 828 |

MAJORITÉ REQUISE

| | |
|---------------------------------------|-----|
| 1/4 des votants = | 207 |
| 50% + 1 voix des suffrages exprimés = | 415 |

| | | |
|------------------------------|-----|---------|
| ■ Hubert Chauchart du Mottay | 776 | élu |
| ■ Charles Dauphin | 752 | élu |
| ■ Jean Deprez | 639 | élu |
| ■ Paul Dodane | 637 | élu |
| ■ William Dumont | 731 | élu |
| ■ Bertrand de Lapresle | 772 | élu |
| ■ Jean-Daniel Marquis | 734 | élu |
| ■ Ludovic Masson | 267 | non élu |
| ■ André Matzneff | 713 | élu |

| | | |
|------------------|-----|----------|
| ■ Georges Perez | 139 | non élu |
| ■ Patrick Remm | 721 | élu |
| ■ Patricia Savin | 297 | non élue |
| ■ Pierre Tricot | 642 | élu |

Les opérations de dépouillement ont été menées par la commission de scrutin, présidée par **Guy Delplace**, administrateur, assisté par :

- Tadj Charef, délégué départemental,
- Michel Clicque, administrateur et délégué régional,
- Robert Esquirol, délégué régional,
- Robert Lang, délégué régional,
- Jean-François Louvrier, délégué régional,
- Bernard Luquet, délégué régional,
- Jean-Claude Montardy, délégué régional,
- Gérard Pinson, délégué régional.

Après lecture de ces résultats de scrutin, le président déclare l'Assemblée générale 2016 close à 11 h 45.

Trois nouveaux administrateurs au Conseil d'administration de l'UBFT



▲ Nos trois nouveaux administrateurs : le général Paul Dodane, le capitaine Pierre Tricot et le major Jean Deprez.

Pompier volontaire dès l'âge de 16 ans, le major Jean Deprez (63 ans) a servi à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris pendant 38 ans, dont 25 années comme opérationnel. Pendant 8 ans, il a été chef de deux centres de secours à Paris, puis préventionniste. Il a rejoint l'UBFT en 1998, après avoir été blessé par l'explosion d'une bonbonne de gaz. Dès son admission, il s'est investi dans la commission des travaux comme conseiller technique en prévention et a suivi les différents chantiers d'aménagement au Coudon et à Mussy. Au Siège, il a participé à la mise en conformité de l'immeuble. Jean Deprez occupe également la fonction de délégué régional UBFT de Champagne-Ardenne.

Il est titulaire de la Médaille militaire, de la Médaille d'or de la Défense nationale et quatre médailles pour acte de courage et de dévouement.

Membre de l'UBFT depuis 2013, Saint-cyrien de la promotion Lt Darthenay (1974-1976), le général Paul Dodane (62 ans) a passé une partie de sa carrière sur les théâtres d'opérations extérieures : Liban, où il a été gravement blessé, et Kosovo en tant que commandant du bataillon du génie. Il a occupé différents postes dans la fonction ressources humaines en administration centrale, a été chef de corps du 31^e régiment du génie et délégué militaire départemental du Val-de-Marne (2005-2011). Il est également secrétaire général de l'ANOPEX (Association nationale des participants aux Opex), membre du Conseil d'administration de l'ONAC au titre du 2^e collège, et participe au groupe de travail de refonte du Code des pensions militaires d'invalidité.

Il est officier de la Légion d'honneur, commandeur dans l'Ordre national du Mérite et titulaire de la Croix de la Valeur militaire.

La démission de Jean Roquet-Montégon et du général Jean Salvan, administrateurs de l'UBFT depuis 2005 pour l'un et 1985 pour l'autre, et la disparition du général Michel Franque (administrateur depuis 1999) nous ont conduits à coopter trois Gueules Cassées en vue de pourvoir ces sièges vacants, cooptations qui ont été ratifiées par le vote de l'Assemblée générale du 24 juin 2016.

- Major Jean Deprez, au siège du général Michel Franque,
- Général Paul Dodane, au siège du général Jean Salvan,
- Capitaine Pierre Tricot, au siège de Jean Roquet-Montégon.

Le capitaine Pierre Tricot (56 ans), promotion « Capitaine Legrand » de l'École militaire inter-armes (1987-1989), a participé à une mission extérieure en ex-Yougoslavie (1992). Conseiller militaire auprès de la Garde présidentielle en Guinée Conakry (1993-1994), il a été blessé en service le 9 novembre 1994, par l'explosion d'une charge pyrotechnique qui l'a rendu aveugle. Admis à l'UBFT en 2000 et administrateur depuis octobre 2015, il représente l'UBFT au Conseil d'administration de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) et s'investit au sein du groupe de travail de refonte du Code des pensions militaires d'invalidité. Après avoir été secrétaire général de l'Union des aveugles de guerre (2006-2015), il est président de la Fondation des aveugles de guerre depuis 2011. Il est également administrateur national (depuis 2001) de l'association Valentin Haüy.

Chevalier de la Légion d'honneur, il est titulaire de la Croix du combattant et de la Médaille d'argent de la Défense nationale.

De par leur engagement associatif, leurs compétences, leur implication et leur expérience dans différentes instances, ces trois nouveaux administrateurs ne pourront que servir au mieux leurs camarades « Gueules Cassées », les aider à surmonter leurs difficultés en leur rappelant notre fière devise « Sourire quand même ».